



1, rue du Général Leclerc  
77400 POMPONNE  
Tél. : 01 60 07 78 22  
[mairie@pomponne.org](mailto:mairie@pomponne.org)

## Conseil Municipal Du 12 décembre 2023

L'an deux mil vingt trois, le douze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pomponne, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, salle Simon Arnould, sous la présidence de Monsieur Arnaud BRUNET, Maire

Membres en exercice : 27  
Date convocation : 5 décembre 2023  
Présents : 19  
Votants : 26

### ETAIENT PRESENTS :

Arnaud BRUNET, Maire

Catherine BARBERO, Laurence AUDIBERT, Fabrice BUSSY, Marie-Agnès DESCOUX, Fanny BILLY, Adjointes

Sandrine MARTINS, Isabelle JODIN, Charlotte LE MAITOUR, Jean-Marc SIOZAC, Patrick MICHEL, Isabelle DUPRÉ, Christophe LASSERRE, Mildred PUISSANT, Hervé GUISE, Nathalie BEELS, Jean-Marc LONGEQUEUE, Christophe PRUDHOMME, Mapril BAPTISTA, Conseillers Municipaux

### ETAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Claude SCHAEFFER a donné pouvoir à Arnaud BRUNET

Ngoc Loi TRAN a donné pouvoir à Charlotte LE MAITOUR

Brigitte FOULON a donné pouvoir à Laurence AUDIBERT

Jean BÉDU a donné pouvoir à Hervé GUISE

Arnaud SCHMITT a donné pouvoir à Jean-Marc LONGEQUEUE

Magali BOUARFE a donné pouvoir à Nathalie BEELS

Dominique FRANÇOISE a donné pouvoir à Christophe PRUDHOMME

### ETAIT ABSENT :

William NETO DE JESUS

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Fanny BILLY a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

### **DELIBERATION N° 2023-64 : AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2024 AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, ainsi que les textes subséquents,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1612-1, modifié par la Loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 – article 37,

**CONSIDERANT** la possibilité, en l'absence d'adoption du budget primitif avant le 1<sup>er</sup> janvier 2024, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,

Accusé de réception en préfecture  
077-217703727-20231212-2023-64-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2023  
Date de réception préfecture : 19/12/2023

**CONSIDERANT** la nécessité de poursuivre les opérations d'investissement engagées sur l'exercice précédent, avant le vote du budget primitif,

**ENTENDU** l'exposé de Madame BARBERO, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire en charge de la Communication - Relations institutionnelles - Démocratie Locale - Vie des Quartiers - Administration générale - Finances et Vie économique - Commerces,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité,**

**AUTORISE** l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement suivantes en 2024, avant le vote du budget primitif :

<b>Étiquettes de lignes</b>	<b>BP 2023</b>	<b>Autorisation 25%</b>
2031. Frais d'études	82 500,00 €	20 625,00 €
2033. Frais d'insertion	8 000,00 €	2 000,00 €
2051. Concessions et droits similaires	480,00 €	120,00 €
2116. Cimetières	- €	- €
2121. Plantations d'arbres et d'arbustes	21 500,00 €	5 375,00 €
2128. Autres agencements et aménagements de terrains	60 237,64 €	15 059,41 €
21312. Bâtiments scolaires	- €	- €
21318. Autres bâtiments publics	- €	- €
2135. Installations générales, agencements, aménagements des constructions	128 867,80 €	32 216,95 €
2152. Installations de voirie	30 909,60 €	7 727,40 €
21533. Réseaux câblés	- €	- €
21534. Réseaux d'électrification	75 600,00 €	18 900,00 €
21538. Autres réseaux	424 362,57 €	106 090,64 €
21578. Autre matériel et outillage de voirie	10 000,00 €	2 500,00 €
2158. Autres installations, matériel et outillage techniques	11 395,37 €	2 848,84 €
2181. Installations générales, agencements et aménagements divers	- €	- €
2182. Matériel de transport	7 000,00 €	1 750,00 €
2183. Matériel de bureau et matériel informatique	11 450,00 €	2 862,50 €
2184. Mobilier	18 300,00 €	4 575,00 €
2188. Autres immobilisations corporelles	52 684,24 €	13 171,06 €
2313. Constructions	2 614 644,40 €	653 661,10 €
2315. Installations, matériel et outillage techniques	416 454,28 €	104 113,57 €
<b>Total général</b>	<b>3 974 385,90 €</b>	<b>993 596,48 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
077-217703727-20231212-2023-64-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2023  
Date de réception préfecture : 19/12/2023

**PRECISE** que toutes ces dépenses seront inscrites au budget primitif 2024.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

A Pomponne, le 12 décembre 2023

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

*Certifié exécutoire compte tenu de la  
transmission en sous-préfecture de  
Torcy le  
et de la publication, le*

Le Maire  
A. BRUNET

Le Maire,  
  
Arnaud BRUNET

Accusé de réception en préfecture  
077-217703727-20231212-2023-64-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2023  
Date de réception préfecture : 19/12/2023

Accusé de réception en préfecture  
077-217703727-20231212-2023-64-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2023  
Date de réception préfecture : 19/12/2023